

Pour les petits clients particuliers et petites entreprises



Pour les clients dans le cadre de l'approvisionnement de base avec un prélèvement d'électricité annuel inférieur à 100 000 kWh.

	CHF/an		Ct. /kWh		Ct. /kWh		Ct. /kWh	
	Tarif de base		Energy Green		Energy Blue		Energy Grey	
Tarif unique pour un prélèvement d'électricité inférieur à 20 000 kWh par an dont plus de 50% entre 7h et 21h.			Tarif unique (0-24 h)		Tarif unique (0-24 h)		Tarif unique (0-24 h)	
	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Tarif de l'énergie TU	39.00	42.00	11.72	12.62	9.22	9.93	8.22	8.85
Utilisation du réseau BT TU ¹	114.00	122.78	9.66	10.40	9.66	10.40	9.66	10.40
Services système de Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17	0.16	0.17
Redevances								
Taxe d'encouragement légale ²			2.30	2.48	2.30	2.48	2.30	2.48
Redevance communale ³			1.50	1.62	1.50	1.62	1.50	1.62
Total	153.00	164.78	25.34	27.29	22.84	24.60	21.84	23.52

Changement de tarif

Un changement de tarif peut être communiqué jusqu'au 31. octobre et le changement de tarif s'effectue alors au 1^{er} janvier de l'année suivante.

	CHF/an		Ct. /kWh				Ct. /kWh				Ct. /kWh			
	Tarif de base		Energy Green		Energy Blue		Energy Grey							
	exkl. MWSt	inkl. MWSt	Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)		Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)		Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)	
	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt	exkl. MWSt	inkl. MWSt
Tarif double pour un prélèvement d'électricité inférieur à 50% entre 7h et 21h.														
Energie DT	39.00	42.00	13.12	14.13	10.32	11.11	10.62	11.44	7.82	8.42	9.62	10.36	6.82	7.35
Utilisation du réseau TD ¹	114.00	122.78	11.66	12.56	7.66	8.25	11.66	12.56	7.66	8.25	11.66	12.56	7.66	8.25
Services système de Swissgrid			0.16	0.17	0.16	0.17	0.16	0.17	0.16	0.17	0.16	0.17	0.16	0.17
Redevances														
Taxe d'encouragement légale ²			2.30	2.48	2.30	2.48	2.30	2.48	2.30	2.48	2.30	2.48	2.30	2.48
Redevance aux communes ³			1.50	1.62	1.50	1.62	1.50	1.62	1.50	1.62	1.50	1.62	1.50	1.62
Total	153.00	164.78	28.74	30.95	21.94	23.63	26.24	28.26	19.44	20.94	25.24	27.18	18.44	19.86

¹ Pour un prélèvement d'électricité annuel supérieur à 50 MWh les tarifs d'utilisation du réseau pour l'industrie et les grandes entreprises s'appliquent.

² La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEnE) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

³ La perception ou non de la taxe communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Pour les redevances aux communes, voir la liste sur www.bkw.ch/redevances-communales

Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec TVA de 7.7% incluse.